GROUPE TECMAPLAST
Your partner in plasturgy

GLOBAL COMPACT ONU

COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2012

THE GLOBAL COMPACT
WE SUPPORT

GROUPE TECMAPLAST
Your partner in plasturgy

Les femmes et les hommes du GROUPE TECMAPLAST sont fiers de partager

les principes du GLOBAL COMPACT

Depuis 2011, Groupe TECMAPLAST s'est engagé à respecter les principes du Global Compact relatifs aux droits de l'homme, aux conditions de travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Depuis plusieurs années, notre entreprise a développé des démarches de progrès qui s'inscrivent directement dans le respect de ces principes.

C'est dans cette logique que Groupe TECMAPLAST a décidé de poursuivre ces programmes d'amélioration continue en créant une culture et un environnement de développement et de performance grâce à la formation, la responsabilisation et un engagement fort en matière de responsabilité sociétale.

En 2012, lors de la cérémonie des trophées de l'entreprise de l'Ain ,Groupe TECMAPLAST a **obtenu** le **trophée de la Responsabilité sociétale de l'entreprise**.

Patrick MANDUCHER

PDG Groupe TECMAPLAST

TECMAPLAST

Droits de l'homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ; et

2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Droit du travail

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;

4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;

5. L'abolition effective du travail des enfants ; et

6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;

8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et

9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

NOTRE ENGAGEMENT

Face à la remise en cause des modèles économiques, sociaux et environnementaux, Groupe TECMAPLAST a souhaité confirmer son attachement aux valeurs humaines en adhérant au GLOBAL COMPACT de l'ONU et ses 10 principes fondamentaux.

Groupe TECMAPLAST a toujours développé des démarches de progrès, qui s'inscrivent directement dans le respect de ces principes.

En rejoignant le GLOBAL COMPACT, Groupe TECMAPLAST s'oblige à la prise en compte de la dimension sociétale de l'entreprise.

En conséquence, Groupe TECMAPLAST s'engage à promouvoir le développement durable de l'entreprise en respectant les valeurs humaines et éthiques symbolisées par le GLOBAL COMPACT.

DROIT DE L'HOMME

Groupe TECMAPLAST s'assure que les droits de l'homme sont respectés par l'ensemble des collaborateurs dans ses usines TECMAPLAST Martignat (France) et TECMAPLAST CZ à JICIN (CZ).

En 2012, nous avons confirmé notre engagement auprès des clients qui exigent de leurs fournisseurs le respect de ce droit universel.

Nous avons communiqué auprès de nos clients notre engagement aux principes fondamentaux de Global Compact et confirmé notre fort attachement chaque fois que nécessaire.

A- Résultat 2012:

Engagement du respect fondamental des droits de l'homme auprès de 3 clients du secteur automobile et industrie par la signature de codes éthiques.

En 2012 Groupe TECMAPLAST n'a à déplorer aucun manquement au respect des droits de l'homme

A - Notre politique:

Groupe TECMAPLAST est convaincu que l'amélioration des conditions de travail et de prévention de la pénibilité est un facteur important de la qualité de vie et d'épanouissement pour les salariés.

La Direction et son équipe encadrante s'appliquent à mettre en œuvre et développer avec chacun des membres du comité d'entreprise et du CHSCT les plans d'actions en faveur de la protection de la santé et de la pénibilité au travail.

Ce plan d'action est établi selon le cadre légal et réglementaire de la loi N° 2010-1330 du 09 novembre 2010 nouvellement mise en œuvre en France. (conf. annexe).

B - Mise en œuvre du plan de prévention :

Engagement d'une démarche de prévention des risques afin de sensibiliser au port des EPI et comportements à risque :

- Réunions internes de sensibilisation organisées par chaque chef de service
- Support d'information individuel remis à chaque salarié
- Mise en place des « audits sécurité »

C - Résultats 2012:

1 - Démarche de prévention des risques

Manutentions manuelles des charges

Achats et mise en service de transpalettes avec levée rapide

Installations de palans électriques

Environnement poste de travail:

Désencombrement systématique des allées (chantiers 5S en ateliers)

2 - Prévention de la pénibilité:

Postures pénibles:

- Organisation ergonomique des postes en finition
- Achats de supports à roulette pour réduire les manipulations.

Bruit:

- Achat de protections auditives moulées pour les salariés exposés de façon permanente
  30 salariés équipés

A - Démarche environnement ISO 14001

Groupe TECMAPLAST est très attentif au respect de la protection de l'environnement.

Depuis 2 ans, Groupe TECMAPLAST s'est engagé à mettre en place un système de Management de l'environnement et obtention de la certification ISO 14001.

B - Mise en œuvre :

- Adhésion programme ACCESS (Action Collective Environnementale et Sociétale) - Octobre 2011
- Accompagnement individuel et diagnostic sur site avec un consultant externe. Janvier 2012
- Déploiement de journées de travail avec le consultant – Mars – Octobre 2012

C - Avancement de la démarche :

- Analyse environnementale terminée
- Définition des seuils correspondants aux impacts environnementaux significatifs (AES) Janvier - juin 2013

D - Actions réalisées 2012:

- Remplacement des fontaines à solvant
- Mise en place registre des déchets
- Mise en place du plan de prévention et livret d'accueil sécurité environnement pour les visiteurs
- Choix et suivi des indicateurs
- Mise à jour plan des réseaux
- Installation d'un clapet anti-retour sur l'arrivée d'eau

E- Objectifs 2013:

- Certification ISO 14001 – Novembre 2013

Notre engagement:

Groupe TECMAPLAST s'attache continuellement à :

- observer les règles morales,
- respecter scrupuleusement ses devoirs,
- respecter les réglementations en vigueur dans quelque pays que ce soit.

Chaque femme et chaque homme du Groupe TECMAPLAST s'attachent au respect de ces règles d'intégrité et à diffuser chaque fois que cela est nécessaire son attachement à ces valeurs.

CONCLUSION

Groupe TECMAPLAST a poursuivi, conformément à son éthique, significativement la défense des 4 grands principes du Global Compact de l'ONU avec 2 axes majeurs en 2012 :

- **Plan d'action pénibilité / sécurité**
- **Certification ISO 14001**

Groupe TECMAPLAST a reçu le **trophée de la Responsabilité sociétale de l'entreprise** de l'Ain.

ANALYSE DE LA PENIBILITE AU TRAVAIL

Les entreprises de plus de 50 salariés, dont plus de 50 % de l'effectif est soumis à des facteurs de pénibilité, devront élaborer un plan d'action visant à prévenir la pénibilité pour mi 2012

Facteurs de pénibilité

Contraintes physiques marquées
- ✓ Les manutentions manuelles de charges
- ✓ Les postures pénibles
- ✓ Les vibrations mécanique

Environnement physique agressif
- ✓ Les températures extrêmes
- ✓ Le bruit
- ✓ Les agents chimiques dangereux
- ✓ …

Rythmes de travail
- ✓ Le travail de nuit
- ✓ Le travail en équipe successives alternantes
- ✓ Le travail répétitif caractérisé

Démarche de l'entreprise / Avancement

- **Diagnostic de l'ensemble des postes de l'entreprise** (resp. hiér./CHSCT/RH)
- **Définition des seuils de pénibilité par facteur** (traité dans le cadre de la commission RH RONAX)
  - ✓ Selon des valeurs réglementaires (bruit)
  - ✓ Selon des valeurs à définir dans l'entreprise
- **Choix des axes d'amélioration** (Direction/CHST)
- **Elaboration du plan d'action** avec des thèmes obligatoires (3 parmi 6) +dépôt DIRECCTE

  Ex :
  - Réduction poly expositions
  - Adaptation et aménagement du poste de travail
  - Amélioration des conditions de travail
- **Elaboration d'une fiche individuelle d'exposition,** qui suivra le salarié tout au long de sa carrière

Mise en œuvre du plan d'action - 2012 / 2013 / 2014